

**97,5 % de taux de satisfaction\***  
\*étude réalisée auprès de nos stagiaires en 2023

## Formation Référent Biosécurité :

Cette formation, organisée par le GDS, permet de répondre aux obligations de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif "aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la Peste Porcine Africaine et des autres dangers sanitaires règlementés".

### OBJECTIFS :

- Connaître les risques liés à la circulation du virus de la Peste Porcine Africaine et les mesures de prévention.
- Être capable de concevoir et de gérer le plan de biosécurité préconisé par la réglementation dans son élevage.
- Être capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

Date à déterminer

Gds Manche

Responsable de stage et intervenant: Daphné Boette & Carole Bertin (Conseillères GDS 50)



Renseignez-vous auprès de votre GDS

GDS MANCHE - 02 33 06 48 00 - Maison de l'Agriculture - Avenue de Paris - BP 231- 50001 SAINT LO CEDEX

Cofinancée par :



### Coupon d'inscription à la formation BIOSÉCURITÉ PORCINE

Coupon à retourner par courrier ou par mail à [gds50@gds-manche.fr](mailto:gds50@gds-manche.fr) dans les meilleurs délais. Souhaitez-vous partager vos coordonnées avec d'autres participants pour du covoiturage ?  oui  non

EDE : 50. \_\_\_\_ . \_\_\_\_

Raison Sociale : .....

Exploitant  Salarié  Autre  
(formation facturée)

Nom(s) et prénom(s) : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

CP : \_\_\_\_ Ville : ..... Cotisation Vivéa à jour :  oui  non

Tél. port. : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Courriel OBLIGATOIRE) : .....@.....

N° indicatif de marquage : \_\_\_\_ Type de production :  naisseur  naisseur engraisseur  engraisseur

Élevage plein air :  oui  non Effectif truies : \_\_\_\_ Nombre de places PSE/engraissement : \_\_\_\_

# Programme de la journée

## ► Partie théorique en salle (9h30-17h30)

> **30 Min** : échanges de pratiques et attente des stagiaires sous forme de discussion.

### > Généralités sur la Peste Porcine Africaine : la nécessité de la prévention

Acquérir les notions de base sur la maladie afin de mieux comprendre comment prévenir son apparition et sa circulation dans mon élevage.

### > Comment mettre en place le plan de biosécurité dans votre élevage ?

Tous les éléments pour mettre en place le plan de biosécurité qui correspond à mon élevage : plan de circulation, gestion des flux ou encore lutte contre les nuisibles.

## ► Repas offert par votre GDS (si adhérent)

### > Nettoyage et désinfection : de la technique à la pratique

Une description complète et concrète des méthodes permettant de réaliser un nettoyage et une désinfection efficaces dans votre élevage.

> **30 Min** : bilan, échanges, évaluation.

## Informations

> **Public concerné** : détenteurs à titre commercial de suidés (porcins ou/et sangliers), salariés agricoles, porteurs de projets à l'aube de leur démarrage en atelier de suidés.

> **Pré-requis** : avoir une expérience dans la manipulation des porc

> **Outils et documents remis aux participants** : copie des visuels présentés, supports techniques (fiches techniques IFIP), dossier type « Plan de biosécurité »

> **Méthodes pédagogiques - Évaluation** : exposés et échanges avec les participants, Exercice sur un cas d'élevage, Travail en individuel sur votre plan d'élevage

> **Validation** : attestation de présence / suivi de formation (si suivie intégralement)

> **Handicap et accessibilité** : en échangeant sur vos difficultés, nous pourrions mettre en oeuvre des conditions d'accueil en matière d'accessibilité et d'accompagnement.

> **Condition de réalisation** : groupe de 6 à 12 personnes.

> **Délai d'accès** : entre 1 et 9 mois maximum.

### Informations :

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles dans l'onglet formation du site du GDS Manche : <https://gds50.com/formations-eleveurs-agriculteurs/>



## Coût de la formation 180€ / jour

### > Prise en charge à 100 % si vous êtes :

- Exploitant à jour de cotisation MSA et n'ayant pas consommé en totalité le crédit formation de 2250€ alloué / année par Vivéa
- En cours d'installation ou nouvel installé ayant régularisé la cotisation MSA.

### > Facturation si vous êtes :

- salarié, prise en charge possible à 45 % via Ocapiat (voir conditions <https://www.ocapiat.fr/direction-regionale-normandie/>)
- non à jour de cotisation MSA.

